

**MAISON DU COMBATTANT ET DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES »  
36 BIS, BOULEVARD RISSO - 06300**

**REGLEMENT PARTICULIER**

Les locaux de la Maison du Combattant et des Associations Patriotiques sont destinés à recevoir exclusivement les associations de Combattants et patriotiques.

Les bureaux étant partagés par plusieurs associations par roulement, les plannings d'occupation desdits bureaux sont gérés par le personnel municipal, conformément au règlement intérieur des Maisons des Associations.

Il sera remis à chaque Président un jeu de clés du bureau occupé par son association. Toute installation nouvelle ou changement de serrure ne pourra être effectué qu'après accord préalable de l' élu délégué aux Anciens Combattants.

Chaque Président d'association veillera, chacun pour ce qui le concerne, au bon entretien de son bureau. Il devra veiller en outre à ce que la fermeture des fenêtres et volets soit vérifiée lorsque le bureau est inoccupé.

Les associations, leurs dirigeants, leurs adhérents et le public qu'elles recevront s'engagent à ne pas profiter de la nécessaire cohabitation en ces lieux pour se livrer à une concurrence déloyale ou partisane qui pourrait donner à la ville de Nice et à sa population une mauvaise image des anciens Combattants. Les quelques places de parking situées dans la cour intérieure sont exclusivement réservées aux personnes handicapées.

**HORAIRES D'OUVERTURE**

La Maison du Combattant et des Associations Patriotiques de la ville de Nice est ouvert :

- du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- du 1<sup>er</sup> au 31 août : fermeture annuelle

Service de la Vie Associative  
Maison du Combattant et des Associations patriotiques  
36 bis boulevard Risso  
06300 NICE  
Téléphone : 04 93 26 71 67 - Télécopie : 04 93 26 08 68  
maisonassociations.combattant@ville-nice.fr